

**EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN DE  
LABORATOIRE DE CLASSE SUPERIEURE DES ECOLES NATIONALES DES MINES  
AU TITRE DE 2011**

**RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY**

L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure du corps des techniciens de laboratoire des écoles nationales des mines a été ouvert aux techniciens de laboratoire de classe normale des écoles nationales des mines du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie comptant au moins six mois d'ancienneté dans le 5<sup>ème</sup> échelon.

**I – Nombre de postes offerts**

Le nombre de postes offerts à cet examen était fixé à 7.

**II - Date et lieu des épreuves**

L'épreuve écrite d'admissibilité a eu lieu le lundi 14 mars 2011 en région parisienne.

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée les 17 et 18 mai 2011 en région parisienne.

**III – Composition du jury de l'examen professionnel**

Le jury de l'examen professionnel est nommé par arrêté du ministre chargé de l'industrie. Il se compose comme suit :

- **Président** : Kader AMARA Secrétaire général de l'Ecole des Mines de Douai ;
- **Membres** : deux fonctionnaires ou agents de l'État appartenant au personnel enseignant ou chercheur des écoles des mines et un fonctionnaire ou agent de l'État appartenant à une autre administration.

Chaque jury de spécialité a préparé le sujet de l'épreuve d'admissibilité et en a assuré la correction.

**IV – Epreuve d'admissibilité de l'examen professionnel**

Arrêté du 15 décembre 1998 (JO du 24 décembre 1998).

Arrêté du 30 janvier 1997 relatif aux spécialités, aux règles générales d'organisation et à la nature des épreuves des concours de recrutement des techniciens de laboratoire des écoles nationales des mines placées sous la tutelle du ministre chargé de l'industrie (JO du 18 février 1997) modifié par arrêté du 23 août 1999 (JO du 1er septembre 1999).

**Épreuve écrite d'admissibilité** (durée : trois heures – coefficient 2) :

Épreuve écrite traitant un sujet relatif à la spécialité exercée par le candidat telle que définie à l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 30 janvier 1997 susvisé.

Cette épreuve est notée de 0 à 20 points. **Toute note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.**

Le jury établit la liste des candidats admissibles par ordre alphabétique.

Les candidats avaient le choix d'une spécialité parmi celles énumérées dans la liste suivante :

- 1 - Audiovisuel
- 2 - Documentation
- 3 - Électronique
- 4 - Électrotechnique et automatique
- 5 - Essais sur les roches et les matériaux
- 6 - Génie civil
- 7 - Génie énergétique
- 8 - Génie des matériaux
- 9 - Informatique, micro-informatique et réseaux
- 10 - Maintenance générale et sécurité
- 11 - Mécanique générale
- 12 - Mesures et analyses chimiques
- 13 - Mesures physiques et instrumentation
- 14 - Publication Assistée par Ordinateur (PAO)
- 15 - Plasturgie
- 16 - Reprographie

On trouvera ci-après un tableau précisant la répartition par spécialité des inscrits (26 au total, dont 9 femmes) pour les 10 spécialités choisies.

Le nombre de candidats présents a été de 23, dont 8 femmes, pour 9 spécialités.

Spécialité	Date des épreuves écrites	Inscrits		
		H	F	Total
Audiovisuel	14 mars 2011	2		2
Documentation			3	3
Électronique				
Électrotechnique et automatique		3		3
Essais sur les roches et les matériaux			1	1
Génie civil				
Génie énergétique				
Génie des matériaux				
Informatique, micro-informatique et réseaux		3	1	4
Maintenance générale et sécurité		1	1	2
Mécanique générale		4		4
Mesures et analyses chimiques		2	3	5
Mesures physiques et instrumentation		1		1
Publication Assistée par Ordinateur (PAO)				
Plasturgie				
Reprographie	1		1	
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>9</b>	<b>26</b>

Globalement le niveau de diplôme pour la plupart des candidats admissibles est nettement supérieur au niveau requis. Leur performance à l'épreuve d'admission est généralement supérieure à celle des candidats moins diplômés.

Les 15 candidats admissibles sont répartis suivant 9 spécialités sur 9 au départ, ce qui représente un spectre assez large et montre une certaine homogénéité dans la difficulté des épreuves.

Le jury du concours, réuni le 15 avril 2011, a établi la liste des candidats admissibles par ordre alphabétique pour chaque spécialité :

Spécialité	Admissibles		
	H	F	Total
Audiovisuel	1		1
Documentation		1	1
Électrotechnique et automatique	1		1
Essais sur les roches et les matériaux		1	1
Informatique, micro-informatique et réseaux	3	1	4
Maintenance générale et sécurité		1	1
Mesures et analyses chimiques	1	2	3
Mesures physiques et instrumentation	1		1
Mécanique générale	2		2
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>15</b>

#### **V – Epreuve orale d'admission de l'examen professionnel**

**Epreuve orale d'admission** (durée : trente minutes – coefficient 3). Elle s'est déroulée les 17 et 18 mai 2011 en région parisienne.

Cette épreuve orale est constituée d'une part, d'un exposé du candidat, et d'autre part, d'une conversation avec le jury.

Dans son exposé, le candidat présente les réalisations techniques et les travaux qu'il a été amené à effectuer depuis sa nomination en qualité de technicien de laboratoire (durée 15 mn environ).

Le jury attend du candidat un exposé structuré dans lequel le plan ressort clairement ainsi que la finalité de ses travaux. A l'appui de son exposé, le candidat a la possibilité de fournir une présentation graphique, par exemple sous forme de Powerpoint (matériel fourni). Il doit cadrer son exposé dans le temps imparti.

Pour les questions plus techniques, le jury est attentif à la compréhension du sujet, ainsi qu'au mode de raisonnement du candidat, même si par ailleurs ses connaissances de ce sujet ne sont pas parfaites.

La conversation avec le jury permet à celui-ci d'apprécier les compétences professionnelles du candidat et ses connaissances dans les disciplines composant la ou les spécialités exercées par ce dernier (durée 15 mn environ).

L'épreuve orale d'admission est notée de 0 à 20.

Le jury établit la liste des candidats définitivement admis par ordre de mérite.

Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de point, la priorité est accordée à celui ayant obtenu la meilleure note à l'épreuve orale.

Le jury du concours a tenu sa dernière réunion le 18 mai 2011 afin d'établir la liste des candidats admis par ordre de mérite pour chaque spécialité :

Spécialité	Admis		
	H	F	Total
Documentation		1	1
Mécanique générale	1		1
Électrotechnique et automatique	1		1
Informatique, micro-informatique et réseaux	1	1	2
Mesures et analyses chimiques	1		1
Maintenance générale		1	1
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>

3 femmes sont admises sur les 7 candidats admis qui se répartissent sur 6 spécialités, dont 2 candidats pour la spécialité « Informatique, micro-informatique et réseaux ».

## **VI – Conclusion**

Le président du jury souligne la très bonne implication de tous les membres et notamment des enseignants qui avaient en charge la totalité des épreuves de leur spécialité : préparation, correction pour l'admissibilité et participation à l'oral pour l'admission.

L'ensemble du jury a apprécié la compétence, l'efficacité et le professionnalisme du service des concours dans toutes les phases de préparation et de réalisation du concours.

### **Commentaire des membres de chaque jury de spécialité**

#### **Observation générale sur le niveau des candidats :**

- on remarque que bon nombre de candidats sont surdiplômés et surqualifiés par rapport au niveau demandé.

#### **Les points positifs :**

- l'organisation de l'examen professionnel a été remarquable.
- la visioconférence pour l'établissement des résultats définitifs a été très appréciée des membres du jury qui ont estimé que cela représentait un gain appréciable en temps et économie de frais de déplacements.

**Les suggestions des membres du jury quant à l'évolution du concours de technicien de laboratoire de classe supérieure :**

**- Suggestions :**

- le contenu des programmes des différentes spécialités du concours mériterait d'être actualisé compte tenu de l'évolution des programmes de terminale et des métiers des techniciens de laboratoire.
- Il semble nécessaire de faire un toilettage des spécialités du concours, en regroupant certaines et en complétant par de nouvelles spécialités.

Le Président du jury

Kader AMARA